Eclaireurs Evangéliques de France
Secrétariat National
8 rue de la Butisse, 89240 Parly
03 86 74 35 50

Validation d'un stage pratique BAFD

1. La procédure de validation

- Chaque stage pratique doit être accompagné par un tuteur qui a à la fois un rôle de formateur et d'observateur pour la validation.
- Il est préférable d'avoir des tuteurs différents pour les deux stages à effectuer afin de profiter de regards différents.
- Le tuteur est à choisir par le stagiaire.
- Le choix est à valider par le CA avant la déclaration de l'ACM.
- Le stagiaire remet une copie de son dossier BAFD à son tuteur et au directeur de l'ACM si le stage est effectué en tant que directeur adjoint.
- Si le stagiaire est directeur de l'ACM, il remet son projet pédagogique pour validation à l'instructeur national ou à la personne désignée par celui-ci.
- A l'issue du stage, le tuteur rédigera une appréciation détaillée du stage et la remet au stagiaire et au président de l'association ou à la personne désignée par celui-ci.
- Si le stage est effectué en tant que directeur adjoint, une appréciation du directeur (s'il n'est pas le tuteur) est à rajouter.
- Le président de l'association ou la personne désignée par celui-ci rempli et signe le certificat de stage.
- Le stagiaire doit se renseigner par rapport à la réglementation en vigueur et suivre les étapes qui lui incombent.

Eclaireurs Evangéliques de France
Secrétariat National
8 rue de la Butisse, 89240 Parly
03 86 74 35 50

2. Le rôle et le cahier des charges d'un tuteur

- Le tuteur doit être habilité par la DDCS à diriger un ACM.
- Il doit avoir dirigé deux ACM au sein des EEF.
- Son rôle de tuteur doit être validé par l'organisateur.

Avant le stage :

- Il remet au stagiaire le canevas du projet pédagogique de l'association et le référentiel du 3ième degré, dès le premier stage pratique.
- Il se tient disponible pour tous conseils et questions lors de la préparation du stage (rédaction du projet pédagogique, réglementation, prévision des infrastructures…).
- Il prend connaissance du projet pédagogique avant son envoi à l'instructeur national.

Pendant le stage :

- Il se tient disponible pour tous conseils et questions.
- S'il ne participe pas à l'ACM, il est nécessaire qu'il aille sur place se rendre compte du déroulement du stage.
- S'il constate une mise en danger, il a l'autorité en tant que délégué de l'organisateur, pour faire rectifier la situation avec tous les moyens appropriés.
- Faire autant de bilans que nécessaire avec le stagiaire (bilan de mi stage au minimum).
- Mettre par écrit les faits marquants de l'exercice du rôle du stagiaire, datés, en vue de l'évaluation finale.
- En cas d'insuffisance relevée, noter les mesures proposées par le tuteur/directeur et celles réalisées par le stagiaire.

Après le stage :

- Bilan de stage avec le stagiaire.
- Rédaction de l'appréciation du stage : évaluation de l'action au cours du stage et conseils pour la suite de sa formation.
- Il envoi au président de l'association le dossier BAFD, son appréciation et le cas échéant celle du directeur.

Eclaireurs Evangéliques de France
Secrétariat National
8 rue de la Butisse, 89240 Parly
03 86 74 35 50

3. Les critères de validation

- Savoir tenir activement son rôle.
- Savoir évaluer son action.
- Tenir compte des remarques reçues.
- Respecter le cadre légal et réglementaire en vigueur, ainsi que les instructions de l'organisateur.
- Garantir des conditions de sécurité satisfaisantes pour toutes les personnes présentes.
- Mener des actions cohérentes avec le projet éducatif et le projet pédagogique.
- Faire preuve de relations respectueuses avec le personnel.
- Développer la communication et les partenariats locaux (commerçants, administration …).
- Montrer des capacités de gestion d'équipe (relationnel, organisation, gestion de conflits …).

4. Objectifs de la formation : cf référentiel du 3ième degré

Document élaboré par le CPN lors de sa réunion du 23 mars 2013 et validé par le CA lors de sa réunion du 14 avril 2013.